

4631 - rupture des liens sacrés de sang et relations

question

Que signifie l'affermissement des liens de sang ?

la réponse favorite

L'Islam exhorte à la consolidation des liens de sang, eu égard à son impact sur l'établissement de la cohésion sociale ainsi que la pérennisation de la solidarité et de l'amour entre les musulmans. L'affermissement des liens familiaux est un devoir, conformément aux propos d'Allah, le Très-Haut « **craignez de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement.** » (Coran, 4 : 1) et « **"Et donne au proche parent ce qui lui est dû ainsi qu' au pauvre et au voyageur (en détresse). Et ne gaspille pas indûment,** » (Coran, 17 : 26).

Allah a, par ailleurs, mis en garde contre la rupture des relations familiales. Il dit à ce propos « **(Mais) ceux qui violent leur pacte avec Allah après l' avoir engagé, et rompent ce qu' Allah a commandé d' unir et commettent le désordre sur terre, auront la malédiction et la mauvaise demeure.** » (Coran, 13 : 25). Y a-t-il une sanction plus sévère que la malédiction et le mauvais séjour qui attendent ceux qui rompent les liens familiaux ? En effet, en le faisant, ils se privent de la rétribution réservée, au jour du jugement dernier, à ceux qui consolident les liens familiaux et de beaucoup de biens dans leur vie en ce bas monde, à savoir la longévité et la richesse. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dit : « **quiconque veut avoir beaucoup de richesse et une longue vie doit consolider ses liens familiaux** ». (rapporté par Boukhari (5986) et Mouslim (2557).

Abu Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a rapporté que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Après qu'Allah, le Très-Haut a fini de créer les créatures, les liens familiaux se sont levés et ont dit : ceci est le rang de ceux qui cherchent la protection d'Allah contre la rupture des relations familiales. Allah leur répond :**

oui, et leur dit : voulez-vous que je tienne à celui qui tient à vous et rompe avec celui qui rompt avec vous ? Elles répondirent : oui. Allah leur dit : je vous l'accorde. ». Le Prophète a également dit : « si vous voulez, lisez ce verset « **Si vous vous détournez, ne risquez- vous pas de semer la corruption sur terre et de rompre vos liens de parenté? Ce sont ceux-là qu' Allah a maudits, a rendus sourds et a rendu leurs yeux aveugles.** » (Coran, 47 : 22-23)}. Extrait de Sahih al-Mouslim, commentaire de Nawawî 112/16.

Ceci étant, il incombe de se demander qui peut être considéré comme celui qui consolide les relations familiales ? C'est ce que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a voulu élucider en disant : « **il ne fait pas partie de ceux qui affermissent les liens de sang celui qui agit par compensation, mais celui qui rétablit ses liens de sang à chaque fois qu'ils sont rompus.** » (rapporté par Boukhari 5645)

Si celui qui rétablit la relation le fait par reconnaissance ou par compensation et n'a pas pris l'initiative en premier lieu, l'acte ne peut être assimilé à une action de raffermissement des liens de sang, mais c'est plutôt rendre la pareille. Car, certaines personnes ont un principe à savoir cadeau contre cadeau et visite contre visite. Ils ne donnent pas à celui qui les prive et ne rendent pas visite à celui qui les a abandonné.

Ceci n'est absolument ni la consolidation des liens de sang, ni ce que le Sage législateur a recommandé, ni le rang élevé que la Charia a préconisé d'atteindre ; mais c'est seulement appliquer la règle de réciprocité. Un homme avait dit au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : j'ai des proches qui rompent les liens de sang qui nous unissent à chaque fois que je tente de les rétablir, qui me font du mal à chaque fois que j'essaie de leur faire du bien, qui m'ignorent pendant que je pense à eux. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) lui dit : si ce que tu dit est vrai, c'est comme s'ils se brûlaient avec des braises. Et tant que tu continuera ainsi, Allah t'apportera aide et assistance }. (rapporté par Mouslum dans son Sahih commenté par Al-Nawawî) Qui peut avaler une braise ? qu'Allah nous préserve de la rupture des liens de sang.